



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 57/11 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 06 OCT. 2011

Affiché le : 07 OCT. 2011

L'An deux mille onze, le vingt neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAATION : 20 SEPTEMBRE 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDOZE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, ZAMBONI, LLOJBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, GESTA, MOUNIC.

PROCURATIONS

M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	Mme GESTA
M. FLATEAU	à	M. CANEZIN
Mme FELLION-ETIENNE	à	M. MARQUIER

Secrétaire : Monsieur Sébastien RIGAUD a été élu à l'unanimité.

OBJET : SDEHG - Rénovation des armoires coffrets forains espace des festivités -
Réf. : 03 AP 0207

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune en date du 1^{er} août 2011 concernant la rénovation des armoires coffrets forains espace des festivités, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération (3 AP 207) comprenant :

- ▶ Le remplacement de 4 coffrets forains vétustes par des armoires « forains » de chez Redilec composées d'une enveloppe en CCV (composite ciments-verre) crépie et d'une porte en acier galva équipée d'une serrure 3 points :
 - ✚ 2 coffrets seront d'une sortie tétra polaire forte puissance (200 A par phase) 4 X 120 mm² et 6 sorties tétra polaires 4 X 35 mm².
 - ✚ 2 coffrets seront de 2 sorties tétra polaires forte puissance (200 A par phase) 4 X 120 mm² et 4 sorties tétra polaires 4 X 35 mm².
- ▶ Le remplacement d'un coffret au niveau de la commande du boulodrome situé au niveau des vestiaires rugby.

TVA récupérée par le SDEHG	3 881 €
Part gérée par le Syndicat	13 860 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION).....	6 930 €
<hr/>	
Total	24 671 €

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la Commune pour validation avant exécution.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du SDEHG.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver le projet ;
- ▶ De demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

Après inscription et réalisation des travaux :

- ▶ De demander la réservation d'un part d'emprunt auprès du SDEHG
- ▶ De prendre en charge les annuités découlant pour la Commune d'une part d'emprunt au plus égale à 6 930 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 29 septembre 2001

Le Maire,


Lysiane MAUREL

